

Pompes à chaleur : préparer le contrôle des installations par les obligés (dispositif CEE)

Durée : 7 heures – à distance

Depuis le 1^{er} avril 2022, des contrôles aléatoires des installations PAC incombent aux obligés préalablement au dépôt de demandes de CEE auprès du Pôle national des certificats d'économies d'énergie (PNCEE). Ces contrôles portent sur les opérations relevant des fiches d'opérations standardisées relatives à chaque équipement (PAC air/eau ou eau/eau, PAC hybride). Cette formation vous permet de prévenir d'éventuels écarts lors du contrôle de vos installations lors des audits CEE ainsi que lors de vos audits de chantiers RGE.

Public concerné :

- Plombiers-chauffagistes, électriciens, climaticiens

Effectif :

- 12 participants au maximum

Prérequis :

- Français : lu, écrit, parlé
- Maîtriser les calculs mathématiques de base (addition, soustraction, multiplication)
- Etre qualifié RGE sur les pompes à chaleur (Qualit'ENR, Qualibat ou Qualifelec)
- Etre sensibilisé aux risques électriques
- Disposer d'un ordinateur ou d'une tablette

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- Formateur expert sélectionné pour ses compétences techniques et pédagogiques
- Formation alternant apports théoriques et exercices pratiques
- Lien de téléchargement du support de formation remis à chaque participant.

Moyens de suivi de l'exécution de l'action de formation et d'appréciation des résultats :

- Signature de feuilles d'émargement contresignées par le formateur (animation en présentiel) ou enregistrement des temps de connexion de chaque stagiaire (animation à distance)
- Autoévaluation des acquis et de la qualité de la formation renseignée par le stagiaire à l'issue de l'action
- Formation sanctionnée par la remise d'une attestation de formation.

Objectifs :

- Mettre en pratique toutes les bases techniques et réglementaires indispensables à la bonne installation d'une Pompe à Chaleur
- Maîtriser les référentiels de contrôle CEE PAC
- Savoir distinguer les contrôles CEE PAC des contrôles de chantiers RGE
- Savoir utiliser les fiches auto-contrôle CEE PAC et l'outil dématérialisé CHECK'RENO.

Attention : cette formation ne prépare pas à la qualification QUALIPAC.

Programme :

■ Le dispositif des CEE, les textes réglementaires régissant les obligations de contrôle et la distinction avec les contrôles RGE

- Les contraintes imposées aux obligés dans le cadre de la réalisation d'économies d'énergies (loi Pope)
- Les critères d'éligibilité et le calcul des CEE
- Les arrêtés du 28 septembre et du 17 décembre 2021
- Les fiches d'opérations standardisées (FOS) et plus spécifiquement celles liées à la pompe à chaleur
- Les différences entre contrôle CEE et contrôle de chantier PAC RGE.

■ Savoir utiliser des grilles de contrôle

- Présentation des fiches et des points d'autocontrôle
- Les points sujets à non-conformité dans les grilles d'audits RGE
- PROFEEL et les outils CHECK'RENO
- Les outils de dimensionnement.

■ La mise en œuvre d'une installation PAC et les points de contrôle associés

- Généralités
- Dimensionnement du générateur et sa note
- Réseau hydraulique
- Implantation du générateur
- Réseau frigorifique
- Émetteurs (plancher, radiateur, ventilo-convecteur)
- Régulation, raccordements électriques
- Production ECS (double service)

■ Mise en situation et bilan

- Exercices sur l'application CHECK'RENO
- Validation de la bonne utilisation de la fiche auto-contrôle
- Bilan et synthèse de la formation.

Le + de la formation :

Assurez-vous de la conformité de vos installations PAC et faites-en un avantage concurrentiel.

